



**DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**  
Programme d'émission de titres de créance  
(*Euro Medium Term Note Programme*)  
500.000.000 d'euros

**Emprunt obligataire d'un montant de 10.000.000 d'euros**  
**portant intérêt au taux de 1,10 % l'an et venant à échéance le 8 juillet 2039**

**SOUCHE No: 2016-2**

**TRANCHE No: 1**

**Prix d'Emission: 100%**

**GFI Securities Limited**

B U D G E T  
A U T O N O M E  
P A R T I E 1  
C O N D I T I O N S C O N T R A C T U E L L E S

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les Titres) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 5 octobre 2015 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) sous le n°15-515 en date du 5 octobre 2015) et le supplément au prospectus de base en date du 15 avril 2016 (visé par l'AMF sous le n°16-141 en date du 15 avril 2016) relatifs au programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la **Directive Prospectus**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) de l'Emetteur (<https://www.cg13.fr/le-13/linstitution/le-budget/lemprunt-obligataire/>), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- |    |   |                                  |
|----|---|----------------------------------|
| 1. | <b>Emetteur :</b>   | Département des Bouches-du-Rhône |
| 2. | (a) Souche :  | 2016-2                           |
|    | (b) Tranche :   | 1                                |
|    | (c) Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique : | Sans Objet                       |
| 3. | <b>Devise Prévue :</b>  | Euro (€)                         |
| 4. | <b>Montant Nominal Total :</b>  |                                  |
|    | (a) Souche :  | 10.000.000 €                     |
|    | (b) Tranche :   | 10.000.000 €                     |
| 5. | <b>Prix d'émission :</b>  | 100% du Montant Nominal Total    |
| 6. | <b>Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b>  | 100.000 €                        |
| 7. | (a) Date d'Emission :   | 8 juillet 2016                   |
|    | (b) Date de Début de Période d'Intérêts :   | Date d'Emission                  |
| 8. | <b>Date d'Echéance :</b>  | 8 juillet 2039                   |
| 9. | <b>Base d'Intérêt :</b>   | Taux Fixe de 1,10%               |

# REOUVE OPORTUNIDADE

(autres détails indiqués ci-dessous)

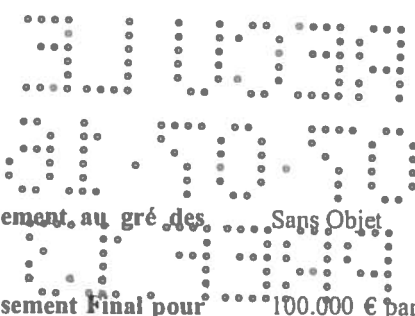
10. **Base de remboursement/Paiement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur montant nominal.
11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans Objet
12. **Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :** Sans Objet
13. (a) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (b) **Date d'autorisation de l'émission des Titres :** Délibération n°55 du 25 mars 2016 du Conseil Départemental portant sur la gestion de la dette et de la trésorerie
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

## STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (a) **Taux d'Intérêt :** 1,10% par an payable annuellement à échéance
- (b) **Date(s) de Paiement du Coupon :** Annuelles, le 8 juillet de chaque année sous réserve d'ajustement (premier coupon le 10 juillet 2017), le dernier coupon le 8 juillet 2039
- (c) **Montant de Coupon Fixe :** 1.100 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (d) **Montant de Coupon Brisé :** Sans Objet
- (e) **Méthode de Décompte des Jours (Modalité 4.1) :** Exact/Exact-ICMA
- (f) **Date(s) de Détermination du Coupon (Modalité 4.1) :** chaque Date de Paiement du Coupon
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans Objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans Objet

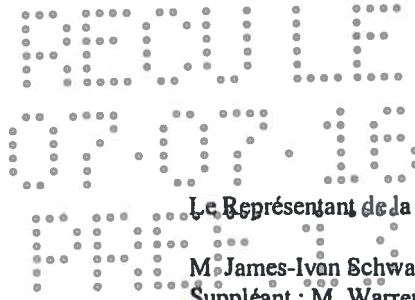
## DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans Objet

- 
19. **Option de Remboursement, au gré des Titulaires :** Sans Objet
20. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans Objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé :**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.6), pour illégalité (Modalité 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) : 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
  - (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.6) : Oui
  - (c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 6.2(b)) : Sans Objet

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) **Forme des Titres Dématérialisés :** Dématérialisés au porteur
  - (b) **Établissement Mandataire :** Sans Objet
  - (c) **Certificat Global Temporaire :** Sans Objet
24. **Place(s) Financière(s) (Modalité 6.6) :** Sans Objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans Objet



**26. Masse (Modalité 10) :**

Le Représentant de la Masse est désigné :

M. James-Ivan Schwartz  
Suppléant : M. Warren Sellam  
GFI Group  
40-42 rue de la Boétie  
75008 Paris

Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération.

**OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES**

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 d'euros du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

**RESPONSABILITÉ**

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Hervé DOLLE, Chef de Service du Budget et de la Gestion Financière  
Dûment autorisé

Pour la Présidente du Conseil  
Départemental et par délégation

**Hervé DOLLE**  
Directeur Adjoint des Finances  
Chef du Service Budget et Gestion  
Financière

EURO  
2020  
**PARTIE 2**  
**AUTRES INFORMATIONS**

**1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS**

- (a) Admission aux négociations : Sans objet.
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Sans objet.

**2. NOTATIONS**

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings (Fitch).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistré conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet ([www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs](http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs)) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

**3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION**

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif.

**4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT**

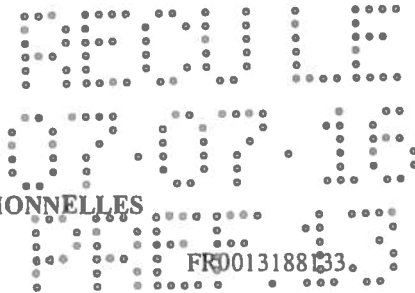
Rendement : 1,10% l'an  
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'émission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

**5. DISTRIBUTION**

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans Objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : GFI Securities Limited

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S, Compliance Category 1 ; Règles TEFRA : Sans Objet



**6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES**

- (a) Code ISIN : FR0013188133
- (b) Code commun : 144224434
- (c) Dépositaire(s) :
  - (i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
  - (ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non
- (d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans Objet
- (e) Livraison : Franco
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : BNP Paribas Securities Services  
Les Grands Moulins de Pantin  
9 rue du Débarcadère  
93500 Pantin  
France
- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans Objet

31034  
31034  
31034  
31034